

HISTOIRE D'EN PARLER



LE JOURNAL DES ASSISTANTES MATERNELLES DU GERS

N°39 - MARS 2015

ÉDITO

«ÊTRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)»

Ce numéro est tout entier consacré à votre métier : assistant(e)maternel(le). Le choix de cet éclairage sur votre profession, son histoire, sa réglementation, ses conditions d'exercices, nous semble important. Nous vous proposons de faire une pause dans votre quotidien professionnel, de partager, d'échanger, de vous informer, au gré des articles et des témoignages recueillis.

Le métier d'assistante maternelle apparaît comme « évident » pour ceux qui ne le connaissent pas : « Qu'est-ce que vous faites, comme métier ? » « Je suis Assistante maternelle », un instant de silence... « C'est vraiment un métier, ça ? Vous êtes payée pour rester chez vous toute la journée et jouer avec les enfants ! Vous en avez de la chance ! ».

Les « ass.mats » comme on dit maintenant, ne sont plus les « nounous d'hier », le monde évolue, votre métier aussi. Pour preuve, de l'élaboration de la Convention collective à la réforme du statut, jusqu'aux mesures fixant de nouvelles modalités d'agrément et fournissant un cadre juridique aux maisons d'assistantes maternelles (MAM), chacun a dû s'approprier ces nouvelles règles.

Mais peut-on se détacher du passé, dépasser les idées reçues et gagner une reconnaissance professionnelle ?

Votre métier a de multiples facettes : des savoirs-faire concrets (cuisine, activités, chansons...), des savoirs concernant l'enfant (son développement), les relations avec les parents... et des savoirs-être faits de capacité d'adaptation, de patience, de parole juste, d'écoute... Ce métier, vous l'exercez chez vous, espace privé et professionnel se confondent, votre employeur est aussi le parent de l'enfant accueilli ; quelle place pour chacun ? (enfant, conjoint, employeur...).

Lorsque vous accueillez un enfant, vous devenez partenaire avec ces parents, vous prenez le relais de l'éducation qu'ils ont choisie ; pendant plusieurs mois, voire plusieurs années vous allez « accompagner » cette famille. Ce chemin que vous ferez ensemble, au quotidien, vous demande de mettre en pratique différentes compétences, parfois vous serez amené(e) à partager, à échanger, pour prendre de la distance et réfléchir à certaines situations.

Chantal SOULES,
responsable du Ram "Cabriole"

ACTUS

Photos issues de l'exposition réalisée pour fêter les 10 ans du Relais de Cazaubon « les Enfants d'abord ». Cette exposition de 30 tableaux est



le fruit d'un travail effectué par les membres de l'association « les enfants d'abord » à l'origine de la création du Relais, l'animatrice du relais, les assistantes maternelles et le photographe Cyrille Vidal. Les assistantes maternelles ont souhaité partager leur façon d'aborder leur métier, de le présenter et de le mettre en lumière. Car l'observation professionnelle est au centre des projets du Relais Cazaubonnais (formation, rencontres, analyse de la pratique, charte de la communication non-violente...).

A noter que cette exposition « voyage » à présent : médiathèques de Riscle, de Cazaubon... et peut être empruntée.

Nathalie, assistante maternelle à Cazaubon

«ÊTRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)»

UN MÉTIER EN DEVENIR



Le métier d'assistant maternel représente le mode d'accueil des jeunes enfants le plus utilisé de notre département. A ce jour, 1125 assistants maternels proposent 3819 places d'accueil théoriques, seules 705 places d'accueil théoriques sont proposées par 35 établissements d'accueil du jeune enfant.

L'agrément, délivré par le Conseil Général du Gers, permet à l'assistant maternel d'être reconnu comme un professionnel de la petite enfance et s'inscrit dans une dynamique de qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille.

Le parent est certes, le premier éducateur de son enfant, cependant, l'assistant maternel a également un rôle éducatif essentiel dans le respect de cet enfant, de son histoire et de sa famille.

La collaboration de l'assistant maternel avec les parents dans cette co-éducation favorise l'éveil et la socialisation de l'enfant.

Pour cela une relation de confiance réciproque est à construire avec le parent employeur par le dialogue et la signature d'un contrat d'accueil, partie intégrante du contrat de travail.

Longtemps confronté à un problème de définition et de reconnaissance, le métier d'assistant maternel a

connu de profondes transformations depuis la fin des années 1970 (loi du 17 mai 1977 qui permet aux nourrices ou gardiennes d'acquiescer le statut d'assistant maternel et une reconnaissance de professionnelles de la petite enfance).

Concernant la relation de travail, la convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur conclue le 01 juillet 2004 est venue régler les rapports entre le parent particulier employeur et l'assistant maternel auquel il confie son ou ses enfants. Cependant, dans la réalité de l'exercice de la profession il s'avère que le texte de cette convention collective est peu connu ou compris.

Les assistants maternels éprouvent des difficultés à établir un lien direct entre ce texte et les changements intervenus dans leurs conditions d'activité.

Ils se réfèrent soit à leurs habitudes, soit à des informations délivrées de façon éparse (par exemple : les congés payés, les heures supplémentaires, ou les indemnités d'entretien qui sont laissés à l'appréciation des deux parties ou d'une seule, parfois en dehors de tout cadre réglementaire et sans référence systématique à la convention collective).

«ÊTRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)»

La réforme du statut des assistants maternels (loi du 27 juin 2005) a redéfini les modalités d'agrément, doublé le nombre d'heures de formation, rendu le contrat de travail obligatoire et prévu une rémunération horaire pour remplacer le précédent dispositif de rémunération à la journée.

Là encore, par expérience, il s'avère que ce texte est peu connu. Le doublement du temps de formation et la perspective d'un possible parcours qualifiant semblent même être ignorés par certains.

Au regard de ces évolutions législatives du statut, le décret n°2012-364 du 15 mars 2012 est venu préciser les critères d'agrément des assistants maternels en mettant l'accent sur les aptitudes et compétences requises en matière d'accueil de la petite enfance, à l'exercice du métier d'assistant maternel et aux conditions matérielles d'accueil.

Néanmoins, l'assistant maternel est un véritable professionnel qui aspire à une réelle reconnaissance de sa profession. Le métier est exigeant et demande des capacités d'organisation afin de réguler l'activité et des aptitudes liées à l'accueil, la communication, la transmission d'informations sur l'état de santé, la réalisation de programmes d'activités d'éveil et de développement et d'accompagnement des actes de la vie quotidienne.

A la recherche de la valorisation d'une identité professionnelle à la suite d'un parcours scolaire et professionnel souvent difficile, le métier d'assistant maternel est souvent un métier « par défaut » dans le sens où le choix de cette activité est rarement le choix premier. Les conditions d'exercice peuvent parfois être difficiles du fait du manque d'information et d'un relatif isolement en milieu rural principalement.

Son besoin de reconnaissance professionnelle le conduit en outre à souligner les aspects qui font de son activité une profession à part entière: il valorise ses compétences et son savoir-faire.

Ses responsabilités sont peu reconnues par la société : responsabilité morale et éducative dans l'éveil de l'enfant, responsabilité physique et civile de l'accueil d'un enfant qui n'est pas le sien.

La formation initiale de 120h dispensées aux assistants maternels agréés mise en œuvre par le conseil général du Gers permet d'acquérir des compétences notamment en identification des besoins de l'enfant (programme des 60h avant accueil) et d'améliorer leurs connaissances notamment sur les besoins et les facteurs de développement de l'enfant (programme des 60h après accueil). Au cours de l'année 2014, 222 assistants

maternels ont été formés.

La professionnalisation des assistants maternels se réalise tout au long de l'année en étroite collaboration avec les professionnels du service de PMI du Conseil général du Gers. Ces professionnels, au-delà du contrôle des conditions de l'agrément, sont avant tout à l'écoute des assistants maternels pour les aider et les soutenir dans leur métier. C'est ainsi que les conditions de délivrance de l'agrément, la formation, le suivi, l'accompagnement et le contrôle des assistants maternels sont améliorés et le métier revalorisé.

L'évolution du métier d'assistant maternel et la poursuite de sa revalorisation doit passer par de nouvelles mesures et principalement par une volonté forte de formation continue. C'est pourquoi le service de PMI encourage ces démarches en restant à l'écoute des professionnels et en leur facilitant l'accès aux informations délivrées par les organismes compétents.

De plus, le gouvernement œuvre à ce jour à la valorisation et la professionnalisation du métier d'assistant maternel notamment par une refonte du CAP Petite enfance et la valorisation du métier auprès des familles.

Le métier d'assistant maternel est bien un métier en devenir. Aussi, dans l'attente de la concrétisation de ces chantiers et de ses impacts au quotidien, le service de PMI reste plus que jamais au cœur du dispositif et mobilise ses ressources pour accompagner les assistants maternels à monter en compétence pour une prise en charge de qualité toujours à parfaire pour l'accueil de la Petite Enfance dans le département du Gers.

Virginie MARCHAL
Responsable du Pôle Accueil Petite Enfance
Service de Protection maternelle et Infantile
Conseil général du Gers



«ÊTRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)»

LES LIEUX D'EXERCICE DU MÉTIER D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Les assistantes maternelles agréées travaillent pour la plupart, seules à leur domicile et accueillent de 1 à 4 enfants, selon leur agrément.

Ces professionnelles de la petite enfance peuvent également exercer leur profession autrement.

(Nombre d'assistantes maternelles agréées dans le Gers au 31/12/2014 : 1 119)

• Assistantes maternelles exerçant en crèche familiale

En crèche familiale, le fonctionnement est un peu particulier. Les tout-petits sont accueillis au domicile d'une assistante maternelle agréée dépendant de la crèche familiale et donc employée par une collectivité (commune ou intercommunalité). Il s'agit d'une structure dite personne morale qui regroupe des assistants maternels salariés qui signent un contrat de travail avec celle-ci.

S'il s'agit d'une crèche familiale communale ou intercommunale, l'assistant maternel devient agent non titulaire de la collectivité précitée.

- La collectivité est l'employeur direct des assistantes maternelles.
- Elles ne sont pas dans un rapport employeur/employée avec les familles.
- Elles travaillent en équipe.
- Elles sont soutenues par une équipe de professionnels de la petite enfance.
- Elles bénéficient d'une formation continue, qui leur assure une évolution de carrière.

L'employeur définit le nombre d'enfants que l'assistante maternelle pourra accueillir qui peut être inférieur à celui inscrit sur l'attestation d'agrément fourni par le Conseil Général du Gers.

Selon le règlement intérieur, en cas d'absence de l'enfant, elles peuvent être dans l'obligation de se tenir à la disposition de leur employeur.

Des visites régulières au domicile de l'assistante maternelle peuvent être effectuées pendant les heures d'accueil par la direction de la crèche.

L'employeur gère le remplacement de l'assistant maternel en cas d'absence de celle-ci pour congés ou maladie.

Les assistantes maternelles travaillent en fonction d'objectifs élaborés avec l'équipe d'encadrement. Le but est d'assurer un accueil de qualité, dans le respect de l'enfant et de sa famille.

Les assistantes maternelles participent de façon active au travail d'équipe (réunions, formation continue, acti-



-vités, sorties à la bibliothèque, aux spectacles...).

Elles se rencontrent régulièrement entre collègues au sein de la crèche, et peuvent échanger sur leurs expériences professionnelles ; le travail en équipe favorise aussi la création de liens privilégiés entre elles.

(Deux crèches familiales dans le Gers pour 114 assistantes maternelles).

• Assistantes maternelles exerçant au sein d'une Maison d'assistantes maternelles (loi n°2010-625 du 09 juin 2010 relative à la création des Maisons d'Assistants Maternels et portant diverses dispositions relatives aux assistants maternels)

Cette loi permet aux assistants maternels, notamment en milieu rural, de se regrouper (un maximum de 4 assistants maternels, chacun pouvant prendre en charge au maximum 4 enfants art L 424-1 du CASF) en un lieu unique pour s'occuper des enfants dont ils ont la charge, afin de répondre au mieux aux attentes des parents à un coût supportable pour les collectivités.

Ces assistants maternels seront placés sous le contrôle du service de la Protection maternelle et infantile (art L 2324-1 et L 2324-2 modifiés du Code de la Santé Publique), mais rémunérés directement par les parents (art L 424-7 du C.S.P). Ceux-ci n'emploieront pour chaque enfant qu'un seul assistant maternel, mais pourront l'autoriser à déléguer temporairement la garde de leur enfant à un autre assistant exerçant dans la même maison.

Ce dispositif permettra d'augmenter l'amplitude horaire de garde et de faire face à des absences temporaires.

«ÊTRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)»

1. L'agrément initial de l'assistant maternel autorisera l'accueil de deux enfants au minimum, sauf si les conditions d'accueil ne le permettent pas. Le refus de délivrer un premier agrément autorisant l'accueil de deux enfants ou plus devra être motivé ;

2. L'assistant maternel qui souhaite exercer dans une maison devra faire la demande au Président du Conseil Général de modification de son agrément précisant le nombre d'enfants qu'il prévoit d'y accueillir « Si les conditions d'accueil de la maison garantissent la sécurité et la santé des mineurs, l'agrément modifié est accordé et précise le nombre et l'âge des mineurs que l'assistant maternel peut accueillir simultanément »,... Le défaut de réponse du Président du Conseil Général dans les trois mois vaudra acceptation.

3. Un candidat qui souhaite exercer dans une MAM devra faire une demande d'agrément dans le département où se situe la MAM ; cet agrément fixera le nombre et l'âge des enfants qu'il sera autorisé à accueillir.

4. L'assistant maternel agréé devra suivre une initiation obligatoire aux spécificités de l'organisation de l'accueil collectif des mineurs ;

5. La durée et le contenu des formations suivies par un assistant maternel figureront sur son agrément.

La loi du 9 juin 2010 rend plus attractive la profession d'assistant maternel et offre une évolution de carrière supplémentaire à l'ensemble des professionnels (environ 270.000 sur le territoire national) en activité, sans oublier qu'elle participe à l'augmentation des capacités d'accueil nationales.

Les avantages de cette loi :

Les avantages qu'offrent les maisons d'assistants maternels aux professionnels, aux parents et aux collectivités territoriales, sont nombreux en termes de :

- **souplesse** : la délégation d'accueil, qui permet à un assistant maternel de déléguer temporairement, avec l'accord des parents, l'accueil d'un enfant à un autre assistant travaillant dans la même maison.

- **horaires d'accueil plus adaptés** : s'appuyant sur la délégation d'accueil des enfants, le travail en commun permet aux assistants maternels de répondre à la demande des parents qui ont des horaires de travail atypiques et ne disposent pas de revenus suffisants pour employer un salarié à domicile. Cette délégation doit être nominative et figurer dans le contrat de travail de l'assistante maternelle.

- **sécurité** : le regroupement de plusieurs assistants maternels rassure les parents ; en outre, un régime des responsabilités en cas d'accident est prévu. Le local doit garantir la santé et la sécurité des enfants accueillis ainsi que répondre à des normes d'accessibilité.

- **coût raisonnable** : payées directement par les parents, les assistants maternels qui se regroupent ne sont financièrement pas à la charge des communes.

- **simplicité** : dans le respect de la décentralisation, aucune convention nationale ne s'imposera aux conseils généraux et aux assistants maternels qui souhaiteront s'engager dans le dispositif.

- **accroissement de l'offre d'accueil** : la création des maisons d'assistants maternels augmente le volume de l'offre de garde, en permettant aux personnes dont le logement est exigü ou non conforme aux critères pour être agréé par le service de protection maternelle et infantile ou bien encore situé dans une zone où la demande est faible, d'exercer le métier d'assistant maternel en dehors de leur domicile.

(Nombre d'assistantes maternelles exerçant en MAM dans le Gers : 9)

Carol PAMBRUN, responsable du Ram "Les Pitchounets" avec la participation de Virginie MARCHAL, responsable du Pôle Accueil Petite Enfance (Service de Protection maternelle et Infantile Conseil général du Gers)



«ÊTRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)»

TÉMOIGNAGES



Je suis assistante maternelle depuis environ 11 ans et employée par la crèche "les petits loups".

La direction est assurée par une puéricultrice assistée d'une psychologue et d'une éducatrice de jeunes enfants.

Je travaille à la maison avec un équipement adapté pour de jeunes enfants, prêté par la crèche.

Une fois par mois, une personne de l'équipe fait une visite pour constater la bonne prise en charge des enfants et évoquer les difficultés rencontrées avec les parents ou les enfants.

Notre formation initiale est assurée par la PMI puis j'ai signé un contrat avec la crèche.

Celle-ci poursuit notre formation avec deux journées par an consacrées à différents sujets (enfants turbulents, comment les gérer, évolution des enfants de 0 à 3 ans, apprentissage de la motricité . . .).

Nous avons aussi une formation aux secours tous les 3 ans.

Mon choix d'intégrer la crèche est parce qu'il n'y a pas « d'argent » dans la relation que j'ai avec les parents ; c'est la crèche qui établit les contrats avec les parents, la facturation mensuelle et mes fiches de paye. Donc pas de conflit avec les parents, c'est un gros soulagement.

Garder des enfants est un travail gratifiant et chacune de nous l'assure au mieux.

Alors à toutes, bon courage.

Jocelyne, assistante maternelle à la crèche familiale du Grand Auch



La Maison d'Assistantes Maternelles "Les petits petons" a ouvert ses portes en Septembre 2011, à Cologne. Après plus de trois ans d'expérience, le bilan pour les familles et les assistantes maternelles est très positif.

Le local exclusivement aménagé pour l'accueil des enfants offre un cadre où ils apprennent à vivre ensemble, jouer, partager, se référer à différentes adultes. C'est un premier pas vers l'autonomie. Le constat a été fait à la rentrée en école maternelle, les enfants sont socialisés. Pour nous, assistantes maternelles, le travail en groupe nous permet une plus grande disponibilité auprès des enfants, un échange de savoirs-faire et de discussions face à différentes situations.

Mais le travail à l'extérieur du domicile implique une nouvelle organisation de la vie familiale. D'autre part, il faut financer un loyer et les charges qui en incombent, l'aménager, l'entretenir. Ce nouveau mode d'accueil à l'ambiance familiale, est un lieu privilégié de socialisation qui ravit enfants, parents et assistantes maternelles.

«ÊTRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)»

CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE

Pour encore trop de personnes, une assistante maternelle, n'est pas vraiment une professionnelle... Elle reste chez elle, avec sa famille, peut s'occuper de son intérieur, inviter du monde pendant quelle garde les enfants...

ACCUEILLIR UN ENFANT EST AUTRE CHOSE QUE DE LE GARDER !

Si nombre d'assistantes maternelles ont choisi cette orientation professionnelle, pour pouvoir aussi s'occuper de leurs enfants, la réalité n'est pas aussi simple et facile au quotidien...

Les assistantes maternelles peuvent accueillir jusqu'à quatre enfants simultanément, mais du fait des conditions de travail des parents (RTT, temps partiel...), le nombre des enfants présents à leur domicile, sur une semaine, peut être supérieur à huit, à dix (en raison du nombre de contrats qui lui n'est pas limité).

Les horaires, l'amplitude du temps de travail (10 à 12 heures) restent très importants et ont une incidence sur la vie familiale et professionnelle. « Être disponible pour chaque enfant tout au long de la journée, pour les parents à chaque accueil matin et soir, quelle que soit l'heure, quelles que soient leurs préoccupations et contraintes à ce moment là ».

Certains parents ne respectent pas les horaires précisés dans le contrat de travail, certaines accueillent des enfants sur des horaires atypiques (très tôt le matin, tard le soir, la nuit, les week-ends...), toutes ces situations sont parfois difficiles à assumer pour une seule personne, même si c'est une des contraintes de ce métier.

Elles sont seules et doivent faire face aux sollicitations permanentes des enfants, en répondant au plus juste, au mieux, dans l'intérêt de l'enfant. Comment prendre du recul, de la distance, se questionner et trouver sinon des réponses au moins du réconfort, par rapport à des situations particulières, sans l'aide d'une équipe ?

Et pourtant, pour gagner correctement sa vie, elles doivent accueillir plusieurs enfants !

Nombreuses sont celles qui, conscientes des dérives possibles dans ce travail et de leurs effets néfastes, choisissent de limiter le nombre d'enfants accueillis, pour se préserver, pour préserver leur famille et la qualité de leur travail, au détriment de leur revenu.

Une des spécificités de l'accueil chez une assistante maternelle est : la souplesse de cet accueil. Comment ne pas s'interroger sur l'incidence du nombre d'enfants accueillis, de l'amplitude des accueils sur la qualité de ces accueils et la difficulté à concilier vie professionnelle et familiale ?

Accueillir l'enfant d'un autre, chez soi et en même temps s'occuper des siens, engage toute la famille (enfant et conjoint). L'espace familial est régulièrement exposé aux regards des autres, ce lieu devient un espace public ouvert aux enfants, aux parents et aux travailleurs sociaux. Rares sont les assistantes maternelles qui disposent de pièces spécifiques uniquement dédiées à l'exercice de leur profession, les lieux de vie familiale se transforment en espaces professionnels, terrain de jeux des enfants accueillis, lieux d'échanges pour les parents... Quelle place, quel espace reste-t-il pour les membres de sa famille ? Ne se sentent-ils pas quelquefois exclus, envahis, dérangés, dépossédés et parfois oubliés ?... Choisir cette profession dans l'idée d'être plus disponible pour ses propres enfants ne semble pas très évident au quotidien, un autre paradoxe de cette profession : choisir d'accompagner des enfants et réaliser que l'on manque de disponibilité pour ses propres enfants.

On peut comprendre que les assistantes maternelles puissent se sentir épuisées, démunies et surtout incomprises !

Cette articulation difficile, parfois douloureuse entre ces deux vies demande de nombreuses qualités : une grande capacité d'adaptation, beaucoup de diplomatie, un engagement constant, de la conscience professionnelle.

Votre profession est complexe, le métier que vous exercez mérite une meilleure reconnaissance. Autour de vous des partenaires sont là pour vous soutenir vous accompagner, RAM, service de PMI, Associations... Pour œuvrer dans le même objectif, proposer un accueil de qualité. La formation continue, reste votre principal allié pour vous permettre de prendre de la distance, de réfléchir sur vos pratiques et de maintenir ainsi un accueil de qualité.

Cindy MARTINS TAVARES,
responsable du Ram "Ramabulle"



«ÊTRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)»

TÉMOIGNAGES

« Ma position de professionnelle :

Depuis 2007, les assistantes maternelles bénéficient d'une formation de 120H, d'une obtention du certificat « prévention et secours civique » (niveau 1) et d'une obligation de présentation au CAP Petite Enfance. Tout ceci dans le but de professionnaliser le métier d'assistante maternelle qui est parfois perçu comme un simple « gardiennage » de bambins.

Il est donc de notre devoir, de prouver que nous avons les compétences requises dans les besoins physiologiques et psychologiques pour un bon développement des enfants. Il est donc nécessaire d'être en permanence en recherche d'informations (et de formation) pour aider les parents face aux petites difficultés du quotidien. Nous avons un rôle important dans l'épanouissement et l'autonomie des petits que nous accueillons au travers des jeux, des sorties, mais aussi des règles et des limites que nous fixons. Pour ma part avant tout accueil, nous remplissons avec les parents un « livret d'accueil » où sont notés les habitudes et rituels des enfants, les activités proposées, mais aussi les règles de vie de mon foyer, les retards, les modalités de paiement etc....

Une fiche de présence est remplie quotidiennement et remise aux parents en fin de semaine. Un « cahier de vie » est tenu chaque jour pour raconter le déroulement de la journée (activités, repas, sieste, « caca »...).

Il me paraît évident que pour tout cet investissement personnel et ce sérieux, il est important de pratiquer des taux horaires qui ne soient pas dérisoires, ce qui peut rebuter certains parents, mais qui pour moi est un gage de sérieux et de professionnalisme.

Marylène assistante maternelle

J'ai 42 ans, deux enfants de 10 et 11 ans. J'ai travaillé comme monitrice éducatrice dans des centres pour enfants et adultes handicapés. Comme c'est un travail très prenant, j'ai décidé il y a dix ans de devenir assistante maternelle, en pensant que j'aurais du temps. Après ces années d'expérience, je m'aperçois que le temps me manque toujours car c'est finalement un travail très prenant lui aussi. L'amplitude horaire de la journée peut être grande entre le premier enfant arrivé et le dernier parti. Il peut y avoir 10 heures ou plus.

Je dois avoir des qualités d'adaptation rapides et invisibles. Il faut que je sois professionnelle. Mon lieu de travail est ma maison et celle de ma famille. Elle doit être adaptée et sécurisée pour les enfants accueillis de 3 mois à 6 ans ou plus et au goût de ma famille et de ses besoins. Avec les parents, nous avons signé différents contrats, adaptés aux besoins de chacun. Ils ne réalisent pas toujours qu'ils sont mes employeurs, mes patrons, avec les responsabilités que cela implique.

Mes enfants doivent me partager, partager leurs jouets, leur chambre, leur maison. Je dois jongler entre les devoirs, leurs activités et l'accueil des parents qui viennent chercher le leur. Le plus difficile pour moi est de rester calme, souriante, disponible pour tout le monde, car chacun a besoin d'une attention permanente et différente.

Ce qui est compliqué c'est de faire comprendre aux amis et à la famille que ma maison est mon lieu de travail, que même s'ils sont de passage, je ne peux pas faire comme quand on est libre de toute obligation. Ce qui peut être également blessant c'est le manque de reconnaissance sociale. Je tiens à dire qu'une assistante maternelle est une professionnelle qui se forme et exerce un métier et pas une grand-mère ou une voisine qui rend service.

Quand le soir arrive et que tous les enfants accueillis sont partis, la maison reprend son aspect de « foyer » au sens familial, les lits parapluies, les chaises hautes, le parc, les jouets, la poussette, les biberons... tout ce matériel prend place dans les placards jusqu'au lendemain. Ce geste symbolique indique que la journée est finie, et que je suis à nouveau disponible à cent pour cent pour ma famille. C'est pour toutes ces raisons que la famille doit être partie prenante de ce choix, afin que tout se passe au mieux. Sans cette implication de toute la famille les conflits sont fréquents.

Mais quand le matin j'ouvre la porte pour accueillir « mes petits bouts » et qu'ils me sourient et qu'ils se jettent dans mes bras, je fonds et ils me donnent toute l'énergie dont j'ai besoin pour la journée. J'aime les voir évoluer et grandir au quotidien. J'aime les premiers mots maladroits (les « pignons » à la place de champignons, le « chômeage » au lieu de fromage...). J'aime les premières fois chez moi (première fois assis, premiers pas, premier repas...). J'aime chercher des idées d'activités en fonction de leurs goûts. J'aime leur lire des histoires en mettant le ton..... Ce travail est enrichissant et particulier car il y a beaucoup de partage avec les enfants et avec les parents... L'assistante maternelle est un caméléon qui conjugue travail et vie familiale.

Nathalie assistante maternelle

«ÊTRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)»

PROFIL DE L'ASSISTANTE MATERNELLE

Le terme Assistante maternelle est utilisé aujourd'hui en remplacement de celui de « nounou » car il semblerait être plus officiel, plus neuf avec une connotation de professionnalisme évoquant ainsi moins la dimension alimentaire de la relation.

Cependant « nounou » demeure dans le langage de certains professionnels et de certaines familles car peut-être sonne t'il mieux, « comme doudou, comme tout doux », rappelant ainsi cette douceur que les parents recherchent aussi quand ils confient leur enfant.

Et c'est bien parce qu'il y a eu une vraie évolution du métier que cet article tente ici de lister quelques -uns de « ces savoirs » nécessaires pour accueillir sereinement un enfant et sa famille.

● Les savoirs être ou les qualités requises

Être : agréable, aimable, douce, souriante, patiente, bienveillante, motivée à l'écoute, être structurante et structurée, savoir tenir sa place de professionnelle, se faire confiance

Savoir observer, se remettre en question, tolérer, écouter, ajuster ses comportements éducatifs

Savoir s'ouvrir aux autres pour créer du lien et participer aux activités proposées par d'autres professionnels de l'enfance (ludothèque, médiathèque, ram...)

Savoir « s'ouvrir à toutes les attentes et répondre convenablement à chaque appel »

● Les savoirs faire ou les compétences requises

(acquises lors de la formation obligatoire et tout au long par la formation continue)

Savoir accueillir : recevoir quelqu'un, lui ouvrir les bras, se rendre disponible pour lui, le rassurer, le sécuriser, le reconforter, s'adapter, accompagner, écouter, se séparer, pour :

- permettre à l'enfant de s'épanouir, de progresser dans une relation sécurisée;

- construire avec les parents une relation de confiance en se plaçant dans un véritable « travail d'équipe », en prenant en compte les différences éducatives et culturelles

Savoir jouer : éveiller, créer, raconter, encourager l'enfant dans ses acquisitions, accompagner ses progrès en étant attentif à ses besoins et à son rythme, en restant à ses côtés, près de lui, sans faire à sa place

Savoir changer : dialoguer, soigner, respecter, rassurer, prendre soin d'enfant individuellement

Savoir nourrir : respecter, accompagner, dialoguer,



jouer, aider, comprendre, respecter, cuisiner

Savoir coucher et lever l'enfant : accompagner, câliner, écouter, respecter

Savoir aménager et assurer une bonne hygiène et un bon entretien de son lieu de travail et du matériel

Savoir s'organiser

Savoir calculer, compter, négocier

L'assistante maternelle accompagne au quotidien l'enfant dans son épanouissement et son autonomie, l'aide à grandir, à se construire en travaillant de concert avec les parents et les autres partenaires de la petite enfance. C'est un travail complexe reposant entièrement sur le respect de chacun.

Elle a la charge « de nourrir le corps, l'esprit et le cœur du jeune enfant » S.Basilana

Sources : Profession : « Nounou », S.Basilana, éditions érés

« Nounous et mode d'accueil », spirale, édition érés Magazine « Métiers de la Petite Enfance »

Alexandra HALLING,
responsable du Ram "Les petits bouts"

«ÊTRE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)»

POUR ALLER PLUS LOIN...

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

- *Profession : Nounou*, S.Bassilana, Editions érés
 - *Nounous et mode d'accueil*, Spirale, Edition érés
 - *Parents, professionnels, comment éduquer ensemble un petit enfant*, aux Editions Érés
 - *Confier son enfant, l'univers des assistantes maternelles*, C. Bouve et C.Sellenet, Editions Autremeny
 - *Etre assistante maternelle*, C.Jardy-Masson, éditions Masson
 - *Assistante maternelle, le métier au quotidien*, C.Mahler, Pros Pages Editions
- Les revues professionnelles : « Métiers de la petite enfance » Elsevier Masson, « assistantes maternelles » et les numéros « activités éveil petite enfance » TPMA , « l'assmat et les cahiers de l'assmat » Martin Média
- Patricia DENAT avec le concours de Patrick BEN SOUSSAN Erès : *Assistants maternelles guide pour accueillir les familles*
 - Avec le soutien de Sylvie FAVRE NOVEL Collection 1001 BB Erès : *Lorsque les Assistants Maternelles écrivent...*
 - Patrick BEN SOUSSAN 1001 BB Erès : *La parentalité exposée, Le livre noir de l'accueil de la petite enfance*
 - Luce DUPRAZ Revue Spirale N° 48 Erès : *Nounou d'hier, assistantes maternelles d'aujourd'hui : l'évolution d'une véritable profession*
- **Formation professionnelle continue** : catalogue disponible
- sur le site www.iperia.eu - tél. : 0.800.820.920
- au Greta de Gascogne : www.greta-gascogneac-toulouse.fr - tél. : 05.42.54.00.11
- agefos PME - tél. : 03.22.35.42.52 pour un projet de formation ne rentrant pas dans les axes prioritaires de formation listés dans le catalogue d'Iperia.
- Possibilité de prise en charge financière de la formation dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) ou par l'employeur « facilitateur » dans le cadre du plan de formation.
- **Validation des acquis de l'expérience (VAE)** : pour convertir l'expérience en compétences reconnues officiellement par un diplôme de niveau v (CAP) , le centre in-institutionnel de bilan de compétences tél :05.62.05.26.40, www.cibcgers.com
 - **Les journées et soirées de formation, d'information, colloques au niveau départemental et national** : la journée des assistantes maternelles du Gers, la prochaine le samedi 17 octobre 2015 à Eauze...
 - **Les associations d'assistantes maternelles départementales et nationales** : UFNAFAAM, www.ufnafaam.fr, associations gersoises agami, www.agami.com
 - **Les lieux ressources** : Ram, médiathèques, ludothèques...
 - **Des sites ressources** : le site officiel des Relais Assistantes Maternelles du Gers : www.ram-du-gers.fr, www.auxpetitesmains.net, www.momes.net



Histoire d'en parler - Le journal des assistantes maternelles du Gers

Directeur de publication : D. ESCODA

Comité de rédaction : Caf du Gers et le Réseau des relais assistantes maternelles du Gers

Impression : réseau des relais assistantes maternelles du Gers